

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 92 (1963)

Heft: 2

Vorwort: Abonnement et cotisation 1963

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Bulletin pédagogique

Revue mensuelle de la Société fribourgeoise d'éducation

Rédaction : Léon Barbey, Centre de Recherche pédagogique,
237, rue de Morat, Fribourg, et Maxime Brunisholz, Fribourg.

Administration : Paul Simonet, secrétaire à la Direction de l'Instruction publique, 8, rue Louis-Chollet, Fribourg. C. C. P. IIa 153 : Administration du B. P.

Abonnement (y compris cotisation S. F. E.) : 13 fr.

Le *Bulletin pédagogique* paraît 12 fois par an, soit le 15 de chaque mois (sauf en août et le 1^{er} mai).

S.F.E.

Abonnement et Cotisation 1963

En raison, soit des charges nouvelles incombant à notre service de rédaction, soit de l'augmentation des frais d'impression, le Comité central SFE s'est vu contraint, dans sa séance du 13 décembre 1962, de porter le montant de l'abonnement au *Bulletin pédagogique* de Fr. 10.— à Fr. 13.— pour l'année 1963.

Vous voudrez bien réserver bon accueil au bulletin de versement encarté dans le présent numéro. Vous nous épargnerez ainsi de gros frais et une perte de temps considérable. Les abonnés qui ont déjà payé leur abonnement 1963 ne verseront que la différence de Fr. 3.—. D'avance, merci.

Le Comité